



Communiqué FO SAFRAN

Paris, le 06 juillet 2020.

Pour sauver les emplois en France et passer la crise, FO signe l'accord de transformation d'activité à Safran

Au bout de 13 réunions de négociation et après consultation des équipes du Groupe Safran, les négociateurs **FO** signeront à Paris ce mercredi 08 juillet 2020 l'accord de transformation d'activité.

Alors que l'industrie aéronautique traverse une crise durable et extrêmement profonde, la priorité absolue pour **FO** était d'éviter une catastrophe sociale avec des licenciements secs. En ayant obtenu l'engagement de la direction générale de ne recourir à aucun licenciement économique dans le cadre de Plans de Sauvegarde de l'Emploi, **FO** préserve ainsi pour les 18 prochains mois plusieurs milliers d'emplois en France.

Cet accord garantit qu'il n'y aura aucun départ contraint. Les salariés seront incités à quitter le Groupe : près de 3 000 pourront par exemple accéder plus tôt à la retraite grâce à des primes de départs pouvant aller jusqu'à 11 mois de salaire pour 40 ans d'ancienneté ou grâce au financement à 100 % par Safran des rachats 4 trimestres de cotisation retraite.

D'autres salariés pourront devenir auto-entrepreneurs ou créer leur entreprise en recevant une aide de 60 000 € et l'accompagnement d'un cabinet. Et ceux qui souhaiteront changer de carrière en dehors du Groupe bénéficieront d'une aide de 40 000 € ainsi qu'une formation.

Pour les salariés qui resteront dans le Groupe, **FO** a bataillé pour faire graver dans l'accord que les mobilités ou détachements se feront exclusivement sur la base du volontariat du salarié.

De plus la signature de cet accord permettra à Safran de déployer le nouveau dispositif d'Activité Partielle Longue Durée (APLD), revendiqué par la Fédération **FO Métaux** auprès de l'Etat. Celui-ci plafonne le nombre d'heures chômées à 40 % maximum de la durée de travail et garantit de 90 à 93 % du salaire net selon le temps de travail.

Ensuite et alors que des sacrifices temporaires sont demandés au personnel, comme le quasi gel des primes d'intéressement pour 2020 et 2021 et le gel des abondements de l'épargne salariale en 2021, il était essentiel pour **FO** que les cadres dirigeants et les actionnaires soient exemplaires pendant la crise. Après avoir revendiqué et obtenu le gel des dividendes pour 2020, **FO** se félicite d'avoir de nouveau été entendue, en actant dans cet accord, un engagement de modération des dividendes en

2021. C'était attendu par les salariés et c'est d'autant plus justifié dans cette période où le Groupe perçoit d'importantes aides publiques.

Enfin, une autre priorité pour **FO** était d'assurer le maintien de nos savoir-faire en France. Nous avons réussi à obtenir l'embauche de 300 jeunes diplômés et jusqu'à 450 apprentis en 2021. **FO** avait à cœur que Safran assume pleinement sa responsabilité sociale et contribue grâce à ces recrutements à ne pas faire une génération sacrifiée.

D'autres embauches seront toutefois nécessaires pour assurer le transfert de compétences et être prêt quand ça repartira, car ça repartira. **FO** y sera particulièrement vigilante et en fait son cheval de bataille en revendiquant l'arrêt de toutes délocalisations et le rapatriement de charge de production en France. Il en va de l'avenir de notre industrie sur notre territoire.

Acteur de cette négociation, **FO** démontre que grâce à un dialogue social efficace, il est possible de sauver les emplois et les savoir-faire en France. Et d'éviter ainsi la catastrophe sociale des plans de licenciements.

La coordination des syndicats **FO** du Groupe SAFRAN

Contact :

Daniel BARBEROT, Secrétaire de la coordination des syndicats **FO** du Groupe SAFRAN : 06 33 36 49 12

Philippe FRAYSSE, Secrétaire Fédéral en charge de l'aéronautique, espace et défense : 06 09 40 96 45

Edwin LIARD, Secrétaire Fédéral en charge de l'aéronautique, espace et défense : 06 71 94 70 94